

Rapport du commissaire pour l'exercice 2017

En tant qu'auditeur, le 16 mars 2018, j'ai audité les états financiers 2017 de l'Association des finances publiques et des comptes.

Le projet de loi se termine avec un bénéfice excédentaire de Fr. 4'711.06. Les capitaux propres s'élèvent à CHF 115 923.22. Tous les documents sont complets et conformes à la comptabilité. Les comptes sont tenus consciencieusement et correctement. A mon avis, les dispositions légales et statutaires ont été respectées.

Propositions à l'Assemblée générale:

1. Ces états financiers 2017 doivent être approuvés.
2. Il faut donner décharge au conseil d'administration et au trésorier et leur exprimer nos sincères remerciements pour leur travail.

Wil, 16. mars 2018

L'auditeur:



Reto Stuppan